

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 21/1 (1994)

DOI: 10.11588/fr.1994.1.58831

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.



Wilfried HARTMANN, *Die Synoden der Karolingerzeit im Frankenreich und in Italien*, Paderborn etc. (Schöningh) 1989, XXV-536 p. (Konziliengeschichte, Reihe A: Darstellungen).

Wilfried Hartmann assure dans les MGH la poursuite de l'édition des conciles carolingiens, déjà conduite grâce à lui de 843 à 859. En marge de cette grande entreprise, il a publié depuis une quinzaine d'années plusieurs études sur divers conciles et synodes des VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, sur leur tradition manuscrite, leur portée historique et juridique, etc. L'ouvrage qu'il nous offre aujourd'hui est donc un travail longuement mûri, fruit de recherches en cours sur l'ensemble de la législation conciliaire et synodale du IX<sup>e</sup> siècle. Le présent volume couvre tout le monde franc et l'Italie depuis le concile romain de 721 jusqu'aux synodes de la première décennie du X<sup>e</sup> siècle, qui marque en Francie la fin d'une tradition carolingienne relativement homogène.

Une introduction générale ramassée et substantielle (p. 1-34) évoque les grands problèmes auxquels le lecteur se trouvera confronté par la suite: problèmes de l'aire de validité des décisions synodales en rapport avec les différenciations régionales et les sous-ensembles territoriaux de l'empire, poids de l'influence normative romano-pontificale, classement par groupes cohérents des synodes en fonction de la géographie politique et de la chronologie, etc. L'auteur définit avec concision mais de manière efficace ce qu'étaient un concile et un synode: nombre et qualité des participants, interventions et rôle de la monarchie, ordre des sessions et décorum liturgique, normes de publication des décisions. Il étudie ensuite les conditions de transmission du droit synodal carolingien, aborde en particulier la question des rapports, changeants selon les époques et les *regna*, entre législation synodale et capitulaires. Les divers canaux de transmission de cette législation sont ensuite passés en revue et illustrés par la mise en valeur de témoins significatifs de la tradition manuscrite. L'auteur souligne au passage les corrélations qui existent entre l'activité synodale et l'état de sa transmission selon les différentes entités politiques concernées. Si, par exemple, l'activité synodale dans le royaume de Lothaire II est étroitement liée, dans les années 860-862, au décours de son affaire matrimoniale, on ne peut pas dire pour autant que son royaume (pas plus que le royaume de Bourgogne d'ailleurs) ait vu se former une tradition synodale originale et stable. On observera encore que, dans le cadre romano-pontifical, on ne décèle pas davantage de corrélation entre une activité synodale qualifiée de «fébrile» (p. 26) sous certains pontifes comme Nicolas I et Jean VIII d'une part et, d'autre part, une transmission qui révèle des déficits considérables.

L'auteur examine enfin la question de la portée pratique de ces textes normatifs, sur laquelle les avis les plus pessimistes ont été exprimés. L'étude des conditions de diffusion des décisions synodales l'induisent à nuancer ces jugements trop négatifs sur la réception de nombreux synodes. Nous avons des preuves, ponctuelles certes mais assez nombreuses et parlantes, du souci manifesté par l'élite cléricale carolingienne en vue de faire connaître et appliquer les décisions synodales. Nous sommes même renseignés sur la capacité que les laïcs ont parfois montrée (en matière matrimoniale notamment) pour tirer un parti favorable d'une législation dont les usages pervers prouvent bien qu'elle n'était ni ignorée ni méprisée par ses destinataires naturels. On n'oubliera pas, enfin, que les assemblées conciliaires et synodales ont rempli une importante fonction de «forum» adapté à l'exaltation du souverain, du pape, des métropolitains. A trois exceptions près, toutes les assemblées pontificales du IX<sup>e</sup> siècle ont été réunies à Rome. Quant aux assemblées franques, on connaît bien leur tropisme particulier en faveur des lieux du pouvoir royal, palais et résidences.

Après cet utile rappel des caractères généraux, l'essentiel du volume (p. 35-396) est consacré à une partie chronologique. L'auteur réussit, grâce à des séries de regroupements intelligents, à éviter ce que pourrait avoir de fastidieux une étude purement chronologique. Ces regroupements révélateurs sont suggérés par la nature des contextes historiques, territoriaux ou politiques. C'est ainsi, par exemple, que les conciles romains des décennies 720-740, les synodes de Boniface, les synodes bavarois du VIII<sup>e</sup> siècle, etc. forment des sous-ensembles dont la cohérence est évidente. Des contextes politiques plus complexes nourrissent la



législation synodale sous Charlemagne, ici répartie en trois groupes distincts: les synodes du début du règne, qui culminent avec le grand concile de Francfort de 794; le temps des consolidations de 796 à 809; le crépuscule des synodes de 813 où Ganshof et Bautier ont cru pouvoir déceler tous les symptômes d'une »décomposition«. Une étude fine des groupes de synodes montre ainsi clairement que leur présentation par »paquets« chronologiques, si l'on peut dire, constitue déjà en elle-même l'amorce d'une compréhension thématique des évolutions de la législation synodale. Celle-ci nous offre comme un miroir où se reflète l'action de personnalités influentes comme Raban Maur, Hincmar ou Nicolas I. Au delà des thèmes ordinaires récurrents qui, de synode en synode, réaffirment la doctrine disciplinaire de l'Eglise, des moments de crise particuliers scandent le IX<sup>e</sup> siècle de grands débats théologiques et dogmatiques (culte des Images, adoptionisme, débat sur la prédestination, théologie sacramentelle, etc.). Cette partie chronologique de l'ouvrage nous paraît ainsi avoir une double utilité: d'une part, elle permet à la manière d'un bon manuel de repérer aisément une assemblée et de la replacer dans son contexte politique et religieux. Elle comporte en outre, nous a-t-il semblé, un intérêt plus général: par les regroupements et les périodisations proposés au lecteur, elle l'invite à mieux mesurer la dynamique propre à l'institution synodale carolingienne.

Une dernière partie, de conception systématique (p. 397-481) récapitule par thèmes les acquis de la législation conciliaire et synodale. Les controverses de théologie dogmatique et les questions de liturgie n'y éclipsent pas les problèmes de vie quotidienne de l'Eglise (mode de vie du clergé, discipline sacramentelle et formes de l'encadrement pastoral des laïcs, etc.). L'institution ecclésiale, dans sa structure hiérarchique et dans ses rapports avec le pouvoir, a naturellement fait des synodes un lieu privilégié de débat et donc d'affinement de sa conscience de soi. Les synodes ont aussi joué un rôle non négligeable, à partir de Louis le Pieux, comme instrument de régulation des conflits politiques. Dans le champ normatif très varié des décisions synodales parcouru par Wilfried Hartmann à bride abattue (p. 400-451), l'auteur isole avec raison trois thèmes majeurs d'intervention de l'Eglise sur la société laïque: le problème de l'église privée et de la protection des biens d'Eglise; celui des pouvoirs juridictionnels des évêques; celui enfin du droit matrimonial, objet depuis longtemps d'une riche littérature. L'ouvrage se clôt par un bref aperçu sur la réception de la législation synodale franque et sur sa place dans la formation du droit canonique classique. Si, de Reginon de Prüm au Décret de Gratien, la part de l'héritage synodal franc a subi le sort d'une peau de chagrin, le Décret d'Yves de Chartres compte encore plus de 220 canons d'origine synodale carolingienne. Des remarques brèves mais suggestives sont consacrées aux fluctuations de cette réception selon les phases de la réforme »grégorienne«, et au repérage des synodes du IX<sup>e</sup> siècle dont la survie a été la plus nette.

Un ouvrage de cette ampleur a brassé une masse considérable de documents et de travaux. C'est dire que, si satisfaisant qu'il soit dans son ensemble, il reste inévitablement ouvert, dans le détail, à des observations critiques ponctuelles. On notera ainsi, à titre d'exemple, que le concile romain dont les canons ont jadis été retrouvés dans un manuscrit de Brescia et édités par Fr. Maassen (1878) pose de gros problèmes de datation que l'auteur aurait dû évoquer. Suivant la proposition de Maassen, Hartmann assigne sans discussion aucune de ces canons à un concile romain qui se serait tenu à la fin de 875, peu avant le couronnement impérial de Charles le Chauve. On peut sérieusement en douter. L'historien très autorisé qui a récemment consacré tout un volume au contexte romain du couronnement en question<sup>1</sup> ne retient pas cette possibilité, qui n'a pas de fondement documentaire. A l'encontre de la proposition de Maassen, le P. Lapôte avait jadis suggéré de placer ce synode en février 877 puisqu'aussi bien, nous possédons plusieurs lettres de convocation adressées pour cette date par Jean VIII en

1 G. ARNALDI, *Natale 875. Politica, ecclesiologia, cultura del papato altomedievale*, Roma 1990 (Nuovi studi storici, 9).



novembre–décembre 876 à divers prélats d'Italie du nord et au doge Orso Participazio. Certes, l'hypothèse de Lapôte peut être rejetée, mais il convient d'argumenter et non de procéder par condamnation sommaire comme l'avait fait Caspar ou, comme ici, par le silence. Il existe en tout cas entre les canons du concile romain édités par Maassen et ceux du concile de Ravenne de l'été 877 des analogies très étroites qui rendent nécessaire, préalablement à toute datation, une étude comparative rigoureuse de ce qui peut apparaître comme deux états d'un même dispositif synodal développé de février à août 877.

Il va de soi qu'il ne s'agit là que de remarques portant sur des points de détail. Au total, on doit apprécier de manière très positive un ouvrage qui vaut par la qualité de son information, sa composition et sa clarté d'exposition. La partie centrale chronologique, en dépit de son poids, n'écrase pas les deux parties thématiques qui l'encadrent. Entre ces dernières d'autre part, les chevauchements et les répétitions que l'on pouvait craindre sont rares et l'on notera comme une exception l'inutile redoublement du même commentaire du c. 31 du synode de Chalon de 813 (p. 32–33 et p. 471). Des choix judicieux et une composition équilibrée ont au contraire heureusement prévalu dans l'ensemble. Il ne nous paraît pas exagéré de considérer l'ouvrage de Wilfried Hartmann comme la meilleure synthèse dont on dispose aujourd'hui sur la question.

Pierre TOUBERT, Paris

Papsturkunden 896–1046, bearbeitet von Harald ZIMMERMANN. 1. Bd.: 896–996; 2. Bd.: 996–1046 (Bd. 1–2 in 2. revidierter Aufl.); 3. Bd.: Register, Wien (Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften) 1988–1989, 1564 S. (Österreichische Akademie der Wissenschaften, phil.-hist. Klasse. Denkschriften Bde. 174, 177 u. 198. Veröffentlichungen der Historischen Kommission, Bde. III–V).

Die Edition der früh- und hochmittelalterlichen Papsturkunden wird seit dem von Paul Fridolin Kehr vor mittlerweile fast hundert Jahren entwickelten Plan von der Göttinger Akademie der Wissenschaften und der Pius-Stiftung für Papsturkunden betrieben. Unabhängig davon hat es aber auch eine Reihe wichtiger Teileditionen gegeben; erwähnt seien die Register Gregors des Großen, Johannes' VIII. und Gregors VII. sowie zahlreiche Papstbriefe bis zum Ende des 9. Jhs., die in der Epistolae-Serie der MGH erschienen sind. An sie schloß zeitlich H. Zimmermann, der bereits in der Reihe der Regesta Imperii die Papstregesten des liudolfingischen Zeitalters (911–1024) veröffentlicht hatte, mit der vorliegenden Edition an. Sie erschien 1984 und 1985, und ihre Bedeutung wurde in *Francia* 13 (1985) S. 752f. eingehend gewürdigt. Noch vor Abschluß der Arbeiten am 1989 erschienenen Registerband (vgl. *Francia* 18/1, 1991, S. 328) war die erste Auflage vergriffen. So ist es zu begrüßen, daß die Österreichische Akademie der Wissenschaften einen Neudruck der beiden ersten Bände beschloß, der zudem (wie der Herausgeber Bd. 1 S. X vermerkt) kleinere Druckfehler und Versehen korrigiert und neuere Forschungsergebnisse berücksichtigt.

Rolf GROSSE, Paris

Sources d'histoire médiévale: IX<sup>e</sup>–milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, sous la direction de Ghislain BRUNEL, Elisabeth LALOU, Paris (Larousse) 1992, 831 S.

Es mutet etwas merkwürdig an, wird in der Einleitung stolz auf die 500 gesammelten Texte hingewiesen, sich aber gleichzeitig entschuldigt, daß auch drei oder vier Texte auswärtiger, etwa italienischer Provenienz aufgenommen wurden. Das widerspricht dem Titel des Bandes, auch der Intention, unterschiedlichste Quellen darzubieten und nicht zum geringsten der ausdrücklichen Absicht der Autoren: es sollte ein erstes chronologisches und thematisches